

Aide au logement des salarié-e-s

VOS SOLUTIONS LOGEMENT

Vous accompagner et financer vos projets immobiliers



LOCATION

Trouver une location
Après analyse de vos besoins, nous sélectionnons et vous proposons des biens locatifs dans le privé, dans le parc social ou dans des résidences de logement temporaire.

Financer votre caution
L'Avance LOCA-PASS® finance gratuitement jusqu'à 500 € le dépôt de garantie demandé par votre propriétaire sous forme d'un prêt à 0 %.

Garantir le paiement de vos loyers
Avec la **garantie LOCA-PASS®** (uniquement parc social) ou une **garantie des risques locatifs (GRL® ou GLI)**, nous vous aidons pour le paiement de vos loyers en cas de difficultés passagères.

Gérer vos biens en location
Propriétaire, nous assurons à votre place la gestion de votre bien.



JEUNES

En formation professionnelle
Le **MOBILI-JEUNE®** prend en charge une partie de vos loyers et d'autres aides spécifiques vous aident à trouver et financer votre logement.
* moins de 30 ans



MOBILITÉ

Trouver un nouveau logement
Recruté ou muté dans une nouvelle ville, un conseiller dédié recherche pour vous votre future location et facilite votre arrivée.

Financer votre mobilité
L'aide **MOBILI-PASS®** prend en charge gratuitement le coût de la prestation de recherche de votre futur logement et certaines dépenses liées à votre mobilité sous forme d'un prêt à 1 %.



ACCESSION

Rechercher un bien
Propositions de logements dans le neuf ou l'ancien.



Bénéficier d'un courtage bancaire gratuit
Conseils et étude personnalisés, recherche des meilleures conditions de financement et accompagnement de A à Z. **Service gratuit.**

Bénéficier d'aides à l'accession
Prêt Accession : prêt réglementé* complémentaire au prêt bancaire.
Dispositif PSLA (location-accession) : dispositif d'accession abordable proposant des avantages financiers, notamment un prix de vente encadré et une TVA réduite.

TRAVAUX

Rénover
Prêt Travaux : prêt réglementé* pour vos travaux d'économie d'énergie, d'amélioration ou d'agrandissement. Financement complémentaire grâce aux prêts de nos partenaires ou à un courtage bancaire.



ASSISTANCE

Surmonter des difficultés
Propriétaire, locataire, accompagnement dans la recherche de solutions et la mise en place d'aides spécifiques grâce au **CL-PASS assistance®**.



RENÉGOCIATION

Conseils et courtage gratuit pour la renégociation de votre prêt Immobilier.



Offres soumises à conditions

*Taux indicatif sur celui du Finet A ou 31/12 de l'année n-1



Besoin d'une information ? Besoin d'aide pour monter un dossier ?

Les ressources de la commission logement sont mutualisées, les salarié-e-s peuvent donc s'adresser au représentant de leur choix quelle que soit son entité. ⁽¹⁾

Vos représentants CFDT à la commission logement :

Ibrahima BADIANE	Région IDF
Dorothee CUIGNEZ	Région Nord
Consuelo FELIU-LLOMBART	Région IDF
Ines MEGALEM	Région Sud-Ouest



Focus sur l'aide MOBILI-JEUNES

Un dispositif encore trop peu connu : Pour les moins de 30 ans en alternance, sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, l'aide MOBILI-JEUNE prend en charge des loyers (APL déduite) sous forme de subvention, à hauteur de 100 € maximum par mois, pendant 36 mois.

(1) Afin de traiter de façon équitable tous les salariés du Groupe GFI, les comités d'entreprise des établissements du Groupe ont décidé de mutualiser leurs ressources et leurs actions pour créer une seule entité d'information et d'aide au logement des salariés. Les sociétés représentées au sein de la commission sont : .Gfi Informatique, Gfi Progiiciels, Gfi Informatique et Productions (gfi ip), Gfi Informatique Entreprise Solutions, Chronotime, et Infogen.



*Taux indicatif sur celui du Finet A ou 31/12 de l'année n-1
 L'offre est soumise à conditions.

Compte personnel de formation (CPF)

La loi du 5 mars 2014 qui réforme en profondeur la formation professionnelle est entrée en vigueur. Cette réforme présente de nombreux changements pour les entreprises et les salariés, dont d'instauration du compte personnel de formation (CPF) qui remplace le Droit Individuel à la Formation (DIF). Elle vise à favoriser la compétitivité des sociétés et le développement des compétences des salarié-e-s.

En savoir plus... <http://www.idf.direccte.gouv.fr/Du-changement-dans-le-domaine-de>



Canicules : mesures de protection à prendre au travail

L'alerte canicule en Ile-de-France impose des mesures de protection de la santé et de la sécurité des salariés. Le niveau 3 – alerte canicule du plan canicule a été activé en Ile-de-France. Il importe aux employeurs de prendre les dispositions nécessaires pour protéger la santé et la sécurité de leurs salariés (articles L. 4121-1 et suivants du code du travail) :

- ils doivent mettre à disposition des travailleurs de l'eau potable et fraîche ;
- l'air doit être renouvelé dans les locaux fermés où le personnel est amené à séjourner ;
- les postes de travail extérieurs doivent être aménagés pour protéger autant que possible les travailleurs et des solutions alternatives trouvées : zones d'ombre, abris, locaux climatisés...

Les services de santé au travail se tiennent à la disposition des employeurs, des travailleurs et de leurs représentants pour répondre à leurs questions et les conseiller sur les mesures de protection à instaurer.

Des conseils pour faire face aux fortes chaleurs sont disponibles sur le site www.inpes.sante.fr.

Si vous estimez que les mesures de protection ne sont pas suffisantes contactez vos représentants CFDT (coordonnées en dernière page).



La lettre mensuelle d'information du CE IDF

Depuis le mois de juin, le CE IDF émet une lettre d'information.

Cette lettre vous informe sur l'actualité du CE : œuvres sociales et points économiques saillants.

Pour la recevoir par courriel, renseignez votre adresse électronique privée dans Mon compte/Mafiche : <http://www.ce-gfi-idf.com/Menu/Ma+fiche/p--200.html>

L'envoi de la prochaine lettre d'information est prévu le 20 juillet.

Vous avez raté la lettre du mois de juin...

Vous pouvez la consulter sur le site du CE www.ce-gfi-idf.com, ou bien la demander à vos élu-e-s CFDT : Ibrahima BADIANE, Valérie DEFLANDRE, Consuelo FELIU-LLOMBART, et Théo TOUZÉ.



Médecine du travail

La vision de la médecine du travail telle qu'elle fut pensée en 1946 est-elle encore pertinente ?

Les tâches premières de la médecine du travail – *protéger les salarié-e-s en surveillant la compatibilité de leur état de santé avec leur poste de travail et permettre à l'employeur de s'assurer de l'état de santé de ses salarié-e-s* – forment toujours le cœur des missions de santé au travail. En revanche, le contexte a changé. En 1946, le médecin de travail était le seul médecin que voyaient les salarié-e-s au cours de l'année. De plus, l'entreprise a évolué et les risques du travail sur la santé aussi, avec l'apparition de la pénibilité, du burnout ou des risques psychosociaux. Il en est de même pour la qualité de l'emploi : la médecine du travail a été pensée pour des salarié-e-s qui étaient très majoritairement en CDI, et pas du tout pour des saisonniers par exemple.

Pour aller plus loin :

https://www.cfdt.fr/portail/salle-de-presse/dossiers-de-presse/conference-de-presse-sur-le-travail-srv1_274479



Rencontres Cfdt / jeunes



© Syndtweb

Les afterwork de la Cfdt-Cadres permettent aux jeunes diplômés et cadres d'échanger sur leurs premiers pas dans le monde du travail.

Nous aimerions que les syndicats viennent aussi nous voir et expliquer leur rôle. Leur présence dans l'entreprise est légale, non ? Donc on doit pouvoir organiser une réunion pendant la pause déjeuner.»

Un réseau dans l'entreprise

Connaître les militants syndicaux dans l'entreprise permet de constituer un réseau autre que celui des collègues, confirment les participants. Qui plus est, les syndicalistes détiennent des informations qui ne figurent pas dans les dépliant des RH.

«Accéder à ces informations, c'est important, cela permet de savoir si le bateau vogue ou s'il coule», poursuit Mathilde. Les liens tissés avec ces jeunes au fil des afterwork alimentent la réflexion de la Cfdt-Cadres et se traduisent souvent par des adhésions.

mneltchaninoff@cfdt.fr

Q'attendent les jeunes du syndicalisme ? C'est le thème débattu par les jeunes invités à l'afterwork organisé par la Cfdt-Cadres à Paris. Certains sont des habitués de ces rendez-vous réguliers ; d'autres comme Camille, consultante, viennent pour la première fois. Les jeunes échangent librement lors de ces

rendez-vous animés par Gwendal Ropars, chargé de mission développement à la Cfdt-Cadres. Ils abordent des sujets aussi variés que leur expérience de la précarité, leurs aspirations et inquiétudes, leurs premiers pas dans le monde du travail. « Quand on débute, le service RH nous remet de belles brochures de l'entreprise, explique Camille.

Pour aller plus loin [http://www.cadrescfdt.fr/recherche-thematique?keys=&tid\[37\]=37](http://www.cadrescfdt.fr/recherche-thematique?keys=&tid[37]=37)

Campagne Saisonniers 2015



Avec la période estivale, nos enfants profitent de leurs congés d'été pour travailler dans des emplois dits « saisonniers ». Que ce soit dans l'animation, dans la restauration, dans l'hôtellerie, l'agriculture, les campings, etc... nos enfants ont des droits et il est de notre responsabilité de les en informer.

Comme chaque été, les militants Cfdt vont à la rencontre des travailleurs saisonniers pour leur rappeler leurs droits et répondre à leurs interrogations.

TOP DÉPART POUR LA CAMPAGNE 2015 ! Depuis dix-sept ans, la Cfdt se mobilise dans toutes les régions, les cafés, restaurants, commerces et parcs d'attractions, pour défendre les droits des travailleurs saisonniers. [Lire la suite](#)



Le Guide saisonniers 2015 est disponible en téléchargement :

http://www.cfdt.fr/upload/docs/image/png/2015-07/2015-07-08_12h35_01.png

Comment être informé par les militant-e-s CFDT de Gfi ?

1/ Retrouvez la communication CFDT via le site intranet gfi



Gestion de votre CRA

- ▶ Votre profil courant
- ▶ Saisie et modification de votre CRA
- ▶ Consultation / Impression de vos CRA
- ▶ Abonnement transport
- ▶ Demandes de congés
- ▶ Supprimer un CRA
- ▶ Aide
- ▶ Organisations syndicales (UES)
- ▶ Revenir à l'intranet
- ▶ Se déconnecter
- ▶ En cas de problème

Compte rendu d'activité

La communication des Organisations Syndicales ▶ [Organisations syndicales](#),

C'est juste en dessous de l'aide ▶ [Aide](#).

A notre avis, ça en fait même partie 😊 !

2/ Visitez le site de la section CFDT gfi <http://cfdtgfi.jimdo.com/publications/>

3/ Lisez la communication CFDT que vous recevez à domicile

Nous sommes conscients que les salarié-e-s n'ont pas tous accès à l'Intranet gfi, encore moins à la messagerie gfi. Nous nous sommes battus pour conserver une communication sur support papier envoyée au domicile des salarié-e-s. C'est grâce à notre ténacité que les salarié-e-s estampillé-e-s « salariés productifs » par la Direction reçoivent une communication à leur domicile, deux fois par an, en mars et en octobre.



4/ Demandez à être personnellement informé-e

Pour être régulièrement informé-e, par vos représentant-e-s CFDT, n'attendez plus avec impatience nos communications, demandez à recevoir une information actualisée par courriel.

Envoyez un message à cfdtgfi@yahoo.fr avec une adresse privée autre que xxxxx@gfi.fr.

Pour les adhérent-e-s à la CFDT



RÉPONSES À LA CARTE

SERVICE À L'ADHÉRENT

RÉPONSES À LA CARTE EST LE NOUVEAU SERVICE TÉLÉPHONIQUE RÉSERVÉ AUX ADHÉRENTS CFDT

Bénéficiez d'un accompagnement personnalisé, sur l'ensemble du territoire, par exemple :

- Une question sur votre contrat de travail ou votre statut professionnel ?
- Un doute sur vos conditions de travail ?
- Un besoin d'information sur la formation professionnelle ?
- Une interrogation sur votre passage à la retraite ou sur le chômage ?
- Un problème plus personnel de mobilité ou de logement ?

LA CFDT VOUS ÉCOUTE ET VOUS RÉPOND AU

09 69 39 19 39

(numéro non surtaxé) (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 9 h à 19 h et le samedi de 9 h à 13 h

LE RÉSEAU CFDT VOUS AIDE À TROUVER LA BONNE RÉPONSE!

ADHÉREZ À LA CFDT !



ÉMANCIPATION
DÉMOCRATIE
SOLIDARITÉ
AUTONOMIE
RESPECT

PLUS NOMBREUX, PLUS FORTS !

- Bienvenue aux salarié-e-s qui nous ont rejoints en adhérant à la CFDT.
- Si vous avez adhéré à la CFDT avant d'être salarié-e GFI, signalez-vous auprès d'un-e représentant-e.



COTISATION SYNDICALE = DEDUCTION FISCALE

66% du montant de la cotisation syndicale sont déductibles de l'impôt sur le revenu. Les adhérents non imposables bénéficient d'un crédit d'impôt.

LES VALEURS DE LA CFDT



Émancipation
Donner aux adhérents et militants, les moyens d'être acteurs dans l'entreprise.

Démocratie
Faire porter par toute la CFDT les décisions prises à la majorité des adhérents

Respect des droits de l'homme
Reconnaître le droit des travailleurs et chômeurs

Autonomie
Donner la priorité à la cotisation en tant que moyen de financement.

Solidarité
Prendre en charge les salarié-e-s en difficulté

- Pour adhérer à la CFDT, contactez l'un-e de nos représentant-e-s.

VOS CONTACTS CFDT A GFI

UES Gfi Informatique Catherine LINTIGNAT Déléguée Syndicale Centrale 06 45 81 26 02 cfdtgi@yahoo.fr 	GFI INFORMATIQUE	Est	<i>Fabrice DEMORI</i>	f.demori@hotmail.fr
		Ile de France	<i>Consuelo FELIU LLOMBART</i> <i>Valérie DEFLANDRE</i>	cfdt.gfi-industrie@hotmail.fr cfdt.valerie@gmail.com
		Méditerranée	<i>Christophe SIMON</i>	cfdt.med@gmail.com
		Nord	<i>Christian TANGHE</i>	cfdtnord@free.fr
		Ouest	<i>Gaétan RYCKEBOER</i>	ouest.cfdtgi@gmail.com
		Rhône Alpes	<i>Contact CFDT</i>	cfdtra@yahoo.fr
		Sud-Ouest	<i>Contact CFDT</i>	cfdt.gfi.sudouest@gmail.com
	GFI INFORMATIQUE PRODUCTION	<i>Stéphane GLAÇON</i> <i>Philippe BUGES</i>	cfdt.gfi.ip@gmail.com 06 43 04 34 68 ds2.cfdt.gfi.ip@gmail.com	
GFI PROGICIELS	<i>Luc FOURNIER</i>	cfdtprogiciels@yahoo.fr		
Hors UES	COGNITIS	<i>Sébastien LACREU</i>	cfdt.cognitis@gmail.com	
	GFI CHRONO TIME	<i>Tomas RODRIGUEZ</i>	cfdt.gct@gmail.com	
	GFI CONSULTING	<i>Yassine FARES</i>	cfdt_consulting@yahoo.fr	
	GFI BUS National/Paris Toulouse Bordeaux	<i>Richard FOSSUO</i> <i>Didier GUERIN</i>	cfdt.gfi.bus@gmail.com	
	GFI INFOGEN SYSTEM	<i>Contact CFDT</i>	cfdt.infogen@gmail.com	

- Si vous souhaitez que **VOS** revendications soient portées par la **CFDT**, contactez vos représentants.